



NORMANDIE JEU CONCOURS

JUIN - JUILLET 2026

1. Organisateur et durée du jeu-concours

La Ligue de Football de Normandie, dont le siège social est situé au 19, rue Paul Doumer 14100 LISIEUX (ci-après l'« Organisateur ») souhaite organiser un jeu-concours intitulé « Jeu concours juin - juillet 2026 » dont les gagnants seront désignés dans les conditions définies ci-après.

Le jeu-concours se déroulera du jeudi 11 juin 2026 au dimanche 19 juillet 2026.

2. Conditions de participation au jeu-concours

- 2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique licenciée ou non de la F.F.F.
- 2.2. Le Participant mineur doit, préalablement à sa participation, obtenir une autorisation parentale ou de son représentant légal.
- 2.3. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement ») disponible sur le site internet de la Ligue de Football de Normandie à l'adresse : <https://normandie.fff.fr/documents/?cid=30&sid=8&scid=329&sscid=-1&pid=0>
- 2.4. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.
- 2.5. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation.



3. Modalités de participation Pour participer au jeu-concours, le participant doit :

- Télécharger l'application « Mon Petit Prono » ou se rendre sur le site internet www.monpetitprono.com ;
- S'inscrire sur la plateforme de jeu ;
- Rejoindre la ligue de la Ligue de Football de Normandie intitulée « Ligue de Normandie » à l'aide du **Code : UE5B4H9C** ;
- Réaliser ses pronostics sur les rencontres proposées par la plateforme durant la durée du jeu-concours.

Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités ci-dessus ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

4. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés selon le classement général final de la ligue « Ligue de Normandie » mis à jour à l'issue de la finale de la compétition le dimanche 19 juillet 2026.

Les cinq (5) participants ayant obtenu le plus grand nombre de points au classement général final de ladite ligue seront désignés gagnants.

En cas d'égalité de points entre plusieurs participants pour l'attribution d'un lot, les critères de départage de la plateforme « Mon Petit Prono » seront appliqués (nombre de bons pronostics, puis nombre de scores exacts). Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera effectué par l'Organisateur pour désigner le gagnant parmi les ex-æquo.

5. Dotations / Lots

Les cinq (5) gagnants désignés selon les modalités de l'article 4 remporteront les lots suivants, attribués selon l'ordre du classement (du 1er au 5ème) :

- 1er lot : Un maillot officiel de l'Équipe de France de Football (valeur marchande indicative : 110€ TTC) ;
- 2ème lot : Un maillot Nike Ligue de Football de Normandie (valeur marchande indicative : 50€ TTC) ;
- 3ème lot : Un sac à dos Nike Ligue de Football de Normandie (valeur marchande indicative : 40€ TTC) ;
- 4ème lot : Un ballon officiel de football Nike taille 5 (valeur marchande indicative : 20€ TTC) ;
- 5ème lot : Un kit sac à chaussures et gourde Nike : 20€ TTC).



Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour d'autres lots, pour quelque cause que ce soit.

6. Remise des lots

Les gagnants seront informés de leur gain par l'Organisateur via la messagerie de la plateforme « Mon Petit Prono » ou par tout autre moyen à sa disposition dans un délai de quinze (15) jours suivant la fin du jeu-concours.

Les modalités de retrait ou d'envoi des lots seront communiquées directement aux gagnants. Si un gagnant ne se manifeste pas dans un délai de trente (30) jours après l'envoi de la notification, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et celui-ci restera la propriété de l'Organisateur.

7. Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu-concours et le Règlement sont strictement interdites. Toutes les marques, logos ou images cités sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs.

8. Protection des données personnelles

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu-concours sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD). Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations les concernant, qu'ils peuvent exercer en s'adressant par écrit à l'Organisateur.

9. Responsabilité et réserves

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet et des plateformes numériques utilisées. La participation des mineurs se fait sous l'entière responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.



L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

10. Accessibilité du Règlement

Le Règlement peut être consulté librement sur le site internet de la Ligue de Football de Normandie à l'adresse : <https://normandie.fff.fr/documents/?cid=30&sid=8&scid=329&sscid=-1&pid=0>

11. Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.

12. Tribunaux compétents

En cas de litige qui viendrait à naître, l'Organisateur et/ou les participants conviennent de porter leur litige devant les juridictions civiles compétentes.

